



COLLEGE ST BENOIT
8 Rue Jean V
CHAMPTOCEAUX
49270 OREE D'ANJOU

Champtoceaux, le 21 août 2017



AUX PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE

Madame, Monsieur,

La fin des vacances est proche et il est temps de se préparer pour la rentrée.

Voici les renseignements qui vous seront utiles pour commencer cette nouvelle année :

1 - Date : LUNDI 4 SEPTEMBRE - Entrée à 8 H 35 - Sortie à 17 H 00

2 - Présentation de l'établissement :

Le collège accueillera cette année 534 élèves répartis en 21 divisions, soit 5 classes de 3^{ème}, 5 classes de 4^{ème}, 5 classes de 5^{ème} et 6 classes de 6^{ème}.

L'équipe éducative sera composée de 36 professeurs et de 10 personnels O.G.E.C.

3 - Fournitures :

Les packs fournitures commandés seront à retirer en Salle d'Etude :

VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE de 8 H 30 à 17 H 30

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir chercher le pack fournitures lors de cette permanence, celui-ci sera remis à votre enfant par son professeur principal.

Pour les élèves qui n'ont pas commandé de pack, se référer à la liste qui vous a été remise fin juin.

☞ A noter : il n'est pas nécessaire d'apporter toutes les fournitures dès le 1er jour : seuls la trousse, quelques cahiers, des feuilles de copies doubles sont indispensables.

Rappel : l'agenda est fourni avec le carnet de liaison

4 - Transports scolaires :

Les circuits et les horaires sont ou seront mis à jour par le conseil général. Vous pouvez vous renseigner en consultant le site internet : anjoubus.fr /rubrique " transports scolaires ".

L'organisation de la montée le soir se fait selon un ordre mis en place par le Conseil Général. Les consignes seront données le jour de la rentrée ; les élèves doivent s'y conformer. Pour des raisons d'assurance, **les élèves ne doivent en aucun cas changer de car** sans l'accord du conseil général ou de la Compa.

5 - Cantine :

Le coût du repas comprend le prix d'achat qui nous est facturé par la Communauté des Communes, la Régie (Gestion Administrative et Comptable) et la surveillance des élèves qui sont désormais assurées par nos services. Le prix à l'unité est fixé à **4.40 €** pour 2017/2018.

Pour les occasionnels, Mme NAVARRO préviendra votre enfant lorsque vous devrez déposer un nouveau chèque à la comptabilité.

6 - Contribution scolaire :

Pour l'année, la contribution des familles sera de **371 €**, la cotisation versée à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique est incluse dans cette somme ainsi que les sorties scolaires de niveau. S'y ajouteront le montant des livres de lecture et si besoin les cahiers de Travaux Dirigés.

Si une sortie onéreuse (voyage scolaire) est organisée : séjour en Grande-Bretagne en 5^{ème}, échange avec l'Italie pour les 4^{ème} et 3^{ème}, échange et/ou séjour avec l'Allemagne ou l'Espagne en 3^{ème}, elle sera à la charge des familles.

Nous sommes conscients que ces voyages représentent un coût important pour les familles, c'est pourquoi nous vous conseillons de préparer leur financement dès la 6^{ème}.

7 - Facturation et Règlement :

- Une première facture en novembre comprenant la scolarité annuelle (371€), le self pour les élèves déjeunant 4 jours/semaine (135 repas, soit 594€) et les bourses, avec un échéancier (le prélèvement d'octobre sera forfaitaire).

Pour les élèves déjeunant occasionnellement, merci de créditer la carte du nombre de repas envisagés (**4.40€ le repas**).

- Une facture de régularisation en fin d'année pour les repas non pris, les livres étudiés et les aides financières.

Contribution et Restaurant Scolaire : il est encore possible de mettre en place le prélèvement automatique, demandez sans tarder le mandat de prélèvement SEPA à la comptabilité.

8- Assurance :

▪ **Assurance individuelle accident** : votre enfant est couvert par un contrat global souscrit par le Collège qui permet de couvrir les sorties scolaires pour les dommages qu'il pourrait subir.

▪ **Assurance responsabilité civile** : Vous devez en revanche nous fournir une attestation de votre assurance Responsabilité Civile qui couvre les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Merci de bien vérifier qu'elle couvre l'année scolaire en cours. Ce document est à rendre au professeur principal le plus rapidement possible (merci d'indiquer sur cette attestation : **nom, prénom et classe de votre enfant**).

9 - Catéchèse :

Des temps de catéchèse seront organisés à tous les niveaux. Il est encore temps de s'inscrire pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} qui auraient oublié de le faire en fin d'année : le signaler auprès du professeur principal le jour de la rentrée.

Pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} les rencontres de catéchèse se déroulent hors temps scolaire, l'inscription se fera plus tard, après présentation par les animateurs des activités proposées.

➔ Si vous avez à coeur que votre enfant puisse avoir cette démarche pastorale, n'hésitez pas à vous proposer pour l'encadrement de la catéchèse des adolescents et, éventuellement, à vous investir comme catéchiste.

10 - Certificat médical pour participer à l'Association Sportive

Merci de faire compléter, par votre médecin, un certificat médical pour la pratique d'activités sportives, et de le remettre au professeur d'E.P.S. dès que possible - **Certificat OBLIGATOIRE pour participer à l'Association Sportive.**

11 - Calendrier de l'Année :

▪L'année scolaire est divisée en cinq périodes ainsi fixées par le Ministre de l'Éducation :

	date de sortie	date de reprise
TOUSSAINT	Vendredi soir 20 octobre	Lundi matin 6 novembre
NOËL	Vendredi soir 22 décembre	Lundi matin 8 janvier
HIVER	Vendredi soir 23 février	Lundi matin 12 mars
PRINTEMPS	Vendredi soir 20 avril	Lundi matin 7 mai
ÉTÉ	Vendredi soir 6 juillet	

▪A la fin de chaque semestre (vendredi 19/01, vendredi 15/06) un bulletin semestriel de tous les professeurs sera remis à votre enfant. Des bulletins intermédiaires seront également portés à votre connaissance. Le suivi se fera par l'intermédiaire du professeur principal et via e-lyco.

Quelques dates à noter sur vos agendas :

✓ Le Cross du réseau aura lieu le **VENDREDI 13 OCTOBRE** au stade à Champtoceaux.

▪Les autres dates et événements vous seront communiqués lors des réunions de rentrée par niveau :

6^{ème} lundi 11 septembre 2017 à 18h30

5^{ème} jeudi 14 septembre 2017 à 18h30

4^{ème} vendredi 15 septembre 2017 à 18h30

3^{ème} mardi 12 septembre 2017 à 18h30

12 – Infirmierie :

Le collège ne disposant pas de personnel de santé (infirmière), aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'exception de spasfon ou vogalib (pour les maux de ventre). La Vie Scolaire assure les 1^{ers} soins et en cas de maux chroniques, nous vous contacterons pour que vous veniez chercher votre enfant. Si vous donnez un médicament à votre enfant (paracétamol ou autre) ou sur prescription médicale, il peut se rendre au Secrétariat pour le prendre.

Depuis la rentrée 2014, une psychologue scolaire assure des permanences le lundi matin par quinzaine.

13 – Horaires-Emplois du temps :

▪Arrivée des cars : 8 H 15* - 8 H 20 (* **descendre au collège dès l'arrivée des cars**)

Sonnerie le matin : 8 H 35

Début des cours le matin : 8 H 40

Fin des cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 17 H 00

Fin des cours le mercredi : 12 H 00

☞ **Les élèves du collège auront cours tous les mercredis matins.**

☞Le midi, le temps de pause varie entre 11 H 35 et 14 H 00 : il conviendra de se conformer à l'emploi du temps donné aux élèves le premier jour.

LES SORTIES DU MIDI DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NE SONT PAS AUTORISEES
sauf rendez-vous médicaux ou autres signalés à l'avance par les parents.

Les emplois du temps des classes seront à l'essai pendant 15 jours. Nous essayons de faire en sorte que ces emplois du temps soient pédagogiquement satisfaisants tout en respectant des contraintes horaires de plus en plus importantes.

▪ **Horaires du Secrétariat** : 8 H 30 à 12 H puis de 14 h 15 à 17 h 30.

14 – Fonds d'Entraide :

Le comité A.P.E.L. a créé un fonds d'entraide pour les familles qui, à cause de ressources modestes ou d'évènements imprévus, ne peuvent s'acquitter de la contribution scolaire. D'autre part, le Rectorat met à la disposition du collège un fonds social pour venir en aide aux familles qui connaissent des difficultés financières. Si vous connaissez une situation difficile, vous pouvez donc à n'importe quel moment de l'année adresser au Chef d'établissement du collège une demande d'aide exceptionnelle. Soyez assuré que la plus grande discrétion sera dans ce cas respectée.

15 – Bourse Nationale :

Sous réserve de certains plafonds de ressources, une bourse peut être attribuée aux élèves de Collège. Des instructions vous seront communiquées à la rentrée. Vous pouvez dès à présent aller sur le site : **www.education.gouv.fr**, rubrique collège – être parents d'élèves au collège – aides financières au collège pour imprimer le dossier.

16 - Carnet de liaison :

Nous remettons à chaque élève un carnet de liaison. Dans ce carnet figurent un certain nombre de renseignements que vous aurez à compléter, le règlement que vous aurez à signer, les bulletins d'absence, les demandes de rendez-vous. Ce doit être un moyen de mieux communiquer entre parents et collège pour le bien de l'enfant.

17 – Voyages en Europe année scolaire 2017-2018 :

Les différents voyages sont répartis sur les 4 années au collège. Les dates et modalités pour les classes de 5^{ème} (voyage en Grande-Bretagne), Germanistes et Hispanisants 3^{ème} vous seront communiquées lors des réunions de rentrée. Nous accueillerons cette année au collège nos amis allemands et italiens au mois d'avril.

➔ Durant l'année scolaire, **pensez à consulter le site internet du collège pour obtenir les informations de dernière minute** : <http://www.collegesaintbenoit.fr>

Restant à votre disposition, je donne rendez-vous à vos enfants le jeudi 1^{er} septembre et souhaite à tous - enfants et parents - une bonne année scolaire.

Le Chef d'établissement : C. ROCHAIS

Document à rendre :

- Pour ceux qui ne l'on pas donné en juin avec le document de réinscription : **1 chèque de 70 € pour la demi-pension, le jour de la rentrée au Secrétariat.**
- **Attestation assurance responsabilité civile, au Professeur Principal** au plus tard mi-septembre.

→ QUELQUES INFOS PRATIQUES COMPLEMENTAIRES :

Pour le self :



Pour les **élèves présents l'an passé**, ils utiliseront la carte de self fournie en septembre 2016. Nous rappelons d'en prendre soin puisqu'elle est censée être opérationnelle durant toute la scolarité. En cas de perte une nouvelle carte leur sera remise et facturée **5 €**.

Pour les **élèves de 6^{ème}** et les **nouveaux arrivants**, une carte de self leur sera donnée à l'entrée du restaurant scolaire lors de leur premier passage. Les élèves passent leur carte dans un lecteur chaque midi, des oublis répétés de la carte seront sanctionnés.

Le passage au self se fait suivant un ordre établi par la vie scolaire. Il est impératif de respecter cet ordre de façon à permettre à chacun d'avoir un temps raisonnable pour déjeuner et aussi d'organiser les diverses activités du midi.



Pour les manuels scolaires :

Pour la rentrée 2017, en raison de la réforme et dans l'attente de manuels scolaires en adéquation avec cette dernière, les manuels scolaires resteront dans les salles de classe. Par conséquent, ils ne seront pas attribués aux élèves, sauf en français en 6^e et 3^e. Il ne sera donc pas possible pour cette année de les amener à la maison. Merci de votre compréhension.

Le Chef d'établissement,

Christophe Rochais.



Pour les casiers :

Le collège est équipé de casiers extérieurs. Chaque élève partagera un casier avec un ou une camarade.

Le jour de la rentrée, seront affichées les listes de classes et aussi les attributions des casiers.

Les élèves viennent avec leur cadenas personnel : **éviter les cadenas à code !**

Le casier est attribué pour l'année scolaire. Nous vous demandons d'en prendre soin et de le laisser vide et propre en juillet.